

N° 5833¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

portant approbation du Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, des Protocoles, de l'Annexe et de l'Acte final de la Conférence intergouvernementale, signés à Lisbonne, le 13 décembre 2007

* * *

**DEPECHE DE LA SECRETAIRE D'ETAT AUX RELATIONS AVEC LE
PARLEMENT AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(18.4.2008)

Monsieur le Président,

En me référant au projet de loi sous rubrique, déposé à la Chambre des Députés en date du 25 janvier 2008, et à la demande du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe un procès-verbal de rectification du texte français du Traité de Lisbonne.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*La Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement,
Octavie MODERT*

*

PROCES-VERBAL DE RECTIFICATION
du traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et
le traité instituant la Communauté européenne
signé à Lisbonne le 13 décembre 2007

(CIG 14/07 du 3.12.2007)

(JO C 306 du 17.12.2007)

1. Modifications apportées au traité sur l'Union européenne et
au traité instituant la Communauté européenne

a) *Article 2, point 2, point d)*

(page TL/fr 55) (JO C 306/2007, p. 42)

Au lieu de:

„d) les mots „statuant à la majorité qualifiée“ et „à la majorité qualifiée“ sont supprimés;“,

lire:

„d) les mots „statuant à la majorité qualifiée“, „en statuant à la majorité qualifiée“, „qui statue à la majorité qualifiée“ et „à la majorité qualifiée“ sont supprimés;“.

b) *Article 2, point 7, deuxième alinéa, quatrième tiret*

(page TL/fr 58) (JO C 306/2007, p. 44)

Le quatrième tiret du deuxième alinéa („– article 231, second alinéa“) est supprimé.

c) *Article 2, point 8, deuxième tiret*

(page TL/fr 59) (JO C 306/2007, p. 45)

Au lieu de:

„– article 97ter“,

lire:

„– article 4, devenu article 97ter“.

d) *Article 2, point 67 (article 69 E, paragraphe 1, troisième alinéa, deuxième phrase)*

(page TL/fr 88) (JO C 306/2007, p. 66)

Au lieu de:

„Dans un tel cas, l'autorisation de procéder à une coopération renforcée, qui est visée à 10, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne et à l'article 280 D, paragraphe 1, du présent traité, est réputée accordée et les dispositions sur la coopération renforcée s'appliquent.“,

lire:

„Dans un tel cas, l'autorisation de procéder à une coopération renforcée, qui est visée à l'article 10, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne et à l'article 280 D, paragraphe 1, du présent traité, est réputée accordée et les dispositions sur la coopération renforcée s'appliquent.“.

e) *Article 2, point 68 (article 69 F, paragraphe 3, troisième alinéa, deuxième phrase)*

(page TL/fr 90) (JO C 306/2007, p. 68)

Au lieu de:

„Dans un tel cas, l'autorisation de procéder à une coopération renforcée, qui est visée à 10, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne et à l'article 280 D, paragraphe 1, du présent traité, est réputée accordée et les dispositions sur la coopération renforcée s'appliquent.“,

lire:

„Dans un tel cas, l'autorisation de procéder à une coopération renforcée, qui est visée à l'article 10, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne et à l'article 280 D, paragraphe 1, du présent traité, est réputée accordée et les dispositions sur la coopération renforcée s'appliquent.“.

f) *Article 2, point 93, point b)*

(page TL/fr 98) (JO C 306/2007, p. 74)

Au lieu de:

„b) au paragraphe 4, renuméroté 2, les mots „statuts du SEBC“ sont remplacés par le membre de phrase suivant: „statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, ci après dénommés „statuts du SEBC et de la BCE“...“;

lire:

„b) au paragraphe 4, renuméroté 2, les mots „statuts du SEBC“ sont remplacés par le membre de phrase suivant: „statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, ci après dénommés „statuts du SEBC et de la BCE“...“;

g) *Article 2, point 94*

(page TL/fr 98) (JO C 306/2007, p. 74)

Au lieu de:

„94) A la fin de l'article 109, le membre de phrase „... et ce au plus tard à la date de la mise en place du SEBC“ est supprimé.“;

lire:

„94) A la fin de l'article 109, le membre de phrase „... et ce au plus tard à la date de la mise en place du SEBC“ est supprimé.“.

h) *Article 2, point 99, point c)*

(page TL/fr 99) (JO C 306/2007, p. 75)

Au lieu de:

„c) au paragraphe 2, le premier alinéa est supprimé; au troisième tiret, le renvoi à l'article 99, paragraphes 2, 3, 4 et 5 est remplacé par un renvoi à l'article 99, paragraphes 2, 3, 4 et 6, et les renvois à l'article 122, paragraphe 2, et à l'article 123, paragraphe 4 et 5, sont remplacés par un renvoi à l'article 117bis, paragraphes 2 et 3;“;

lire:

„c) au paragraphe 2, le premier alinéa est supprimé; au troisième tiret, le renvoi à l'article 99, paragraphes 2, 3, 4 et 5 est remplacé par un renvoi à l'article 99, paragraphes 2, 3, 4 et 6, et les renvois à l'article 122, paragraphe 2, et à l'article 123, paragraphes 4 et 5, sont remplacés par un renvoi à l'article 117bis, paragraphes 2 et 3; au quatrième tiret, les mots „du traité“ sont remplacés par „des traités“;“.

i) *Article 2, point 211, point a)*

(page TL/fr 140) (JO C 306/2007, p. 107)

Au lieu de:

„Le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire peuvent créer ...“;

lire:

„Le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, peuvent créer ...“.

j) *Article 2, point 221*

(page TL/fr 144) (JO C 306/2007, p. 110)

Au lieu de:

„221) A l'article 236, les mots „... au statut ou résultant du régime applicable à ces derniers“ sont remplacés par „... au statut des fonctionnaires de l'Union et le régime applicable aux autres agents de l'Union“;

lire:

„221) A l'article 236, les mots „... au statut ou résultant du régime applicable à ces derniers“ sont remplacés par „... par le statut des fonctionnaires de l'Union et le régime applicable aux autres agents de l'Union“.

k) *Article 2, point 224*

(page TL/fr 144) (JO C 306/2007, p. 111)

Au lieu de:

„Nonobstant l'expiration du délai prévu à l'article 230, cinquième alinéa, toute partie peut ...“,

lire:

„Nonobstant l'expiration du délai prévu à l'article 230, sixième alinéa, toute partie peut ...“.

l) *Article 2, point 231*

(page TL/fr 146) (JO C 306/2007, p. 112)

Le point d) suivant est ajouté:

„d) au paragraphe 8, renuméroté 7, les mots „, , statuant à la même majorité,“ sont supprimés.“

m) *Article 2, point 274 (article 279ter, première phrase)*

(page TL/fr 164) (JO C 306/2007, p. 127)

Au lieu de:

„à l'initiative de la Commission, dans le cadre des procédures budgétaires visées au présent chapitre.“,

lire:

„à l'initiative de la Commission, dans le cadre des procédures budgétaires visées au présent titre.“.

2. Protocoles annexés au traité de Lisbonne

Protocole No 1

a) *Article 1er, point 4, phrase introductive*

(page TL/P/fr 30) (JO C 306/2007, p. 166)

Au lieu de:

„et la référence au traité sur l'Union européenne et/ou au traité instituant la Communauté européenne est remplacée par une référence aux traités:“,

lire:

„et la référence au traité sur l'Union européenne et/ou au traité instituant la Communauté européenne est remplacée par une référence aux traités, et, le cas échéant, la phrase est grammaticalement adaptée en conséquence:“.

b) *Article 1er, point 4, point b)*

(page TL/P/fr 31) (JO C 306/2007, p. 166)

Un nouveau second tiret libellé „– article 7 (seconde mention du traité)“ est inséré.

c) *Article 1er, point 5, point d), premier, deuxième, troisième et quatrième tirets*

(page TL/P/fr 33) (JO C 306/2007, p. 167)

Au lieu de:

- „– point 6, renuméroté 5, second alinéa
- point 9, renuméroté 8, phrase introductive
- point 10, renuméroté 9, point a), seconde phrase
- point 11, renuméroté 10“,

lire:

- paragraphe 6, renuméroté 5, second alinéa
- paragraphe 9, renuméroté 8, phrase introductive
- paragraphe 10, renuméroté 9, point a), seconde phrase
- paragraphe 11, renuméroté 10“.

d) *Article 1er, point 11, point e), deuxième phrase*

(page TL/P/fr 42) (JO C 306/2007, p. 172)

Au lieu de:

„A la fin de la deuxième phrase, les mots „de l’Union européenne“ sont ajoutés après „du traité“.“,

lire:

„A la fin de la deuxième phrase, les mots „sur l’Union européenne“ sont ajoutés après „du traité“.“.

e) *Article 1er, point 11, point l)*

(page TL/P/fr 43) (JO C 306/2007, p. 173)

Au lieu de:

„l) à l’article 16, première phrase, les mots „en euros“ sont insérés après „les billets de banque“;“,

lire:

„l) à l’article 16, première phrase, les mots „en euros“ sont insérés après „de billets de banque“;“.

f) *Article 1er, point 11, point aa)*

(page TL/P/fr 44) (JO C 306/2007, p. 174)

Au lieu de:

„aa) à l’article 52, renuméroté 49, les mots „conformément à l’article 116bis, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne,“ sont insérés après les mots „Après la fixation irrévocable des taux de change ...“.“,

lire:

„aa) à l’article 52, renuméroté 49, dans le titre de l’article, les mots „libellés en monnaies communautaires“ sont remplacés par „libellés en monnaies des États membres“ et, dans l’article, les mots „conformément à l’article 117bis, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne,“ sont insérés après les mots „Après la fixation irrévocable des taux de change ...“.“.

g) *Article 1er, point 12, point p), ii)*

(page TL/P/fr 49) (JO C 306/2007, p. 177)

Au lieu de:

„ii) au paragraphe 1, point a), les mots „de projets“ et „le projet“ sont remplacés, respectivement, par „d’investissements“ et „l’investissement“, les mots „, dans le cas d’autres investissements“ sont insérés après „... du secteur de la production, ou“ et les mots à la fin „, dans le cas d’autres projets“ sont remplacés par „et“; au point b), les mots „du projet“ sont remplacés par „de l’investissement“ “,

lire:

„ii) au paragraphe 1, point a), les mots „de projets“ et „le projet“ sont remplacés, respectivement, par „d’investissements“ et „l’investissement“, les mots „, dans le cas d’autres investissements“ sont insérés après „... du secteur de la production, ou“ et les mots à la fin „, dans le cas d’autres projets“ sont remplacés par „et“; au point b), les mots „du projet“ sont remplacés par „de l’investissement“ “.

h) *Article 1er, point 15, point b)*

(page TL/P/fr 55) (JO C 306/2007, p. 180)

Au lieu de:

„b) au premier considérant, les mots „... les décisions qu'elle prendra lors du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire ...“ sont remplacés par „... les décisions de mettre fin aux dérogations des Etats membres faisant l'objet d'une dérogation ...“;

lire:

„b) au premier considérant, les mots „... les décisions qu'elle prendra lors du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire visée à l'article 121, paragraphe 1, ...“ sont remplacés par „... les décisions de mettre fin aux dérogations des Etats membres faisant l'objet d'une dérogation visées à l'article 117bis, ...“, et les mots „instituant la Communauté européenne“ sont remplacés par „sur le fonctionnement de l'Union européenne“;

i) *Article 1er, point 15, point d)*

(page TL/P/fr 55) (JO C 306/2007, p. 181)

Au lieu de:

„d) à l'article 6, les mots „de l'IME ou“ sont supprimés“;

lire:

„d) à l'article 6, les mots „de l'IME ou de la BCE selon le cas“ sont remplacés par „de la BCE“;

j) *Article 1er, point 27*

(page TL/P/fr 76) (JO C 306/2007, p. 193)

Au lieu de:

„27) Dans le protocole sur l'article 17 du traité sur l'Union européenne, dans le dispositif, ...“,

lire:

„27) Dans le protocole sur l'article 17 du traité sur l'Union européenne, dans le premier considérant du préambule, le renvoi à l'article 17, paragraphe 1, deuxième alinéa, et paragraphe 3, est remplacé par un renvoi à l'article 28A, paragraphe 2, et, dans le dispositif, ...“.

k) *Article 1er*

(page TL/P/fr 77) (JO C 306/2007, p. 194)

Le point suivant est ajouté:

„ANNEXES“

34) A l'annexe I, chapitre 22, ex 22.08, ex 22.09, les mots „du traité“ sont supprimés.“.

3. Tableaux de correspondance visés à l'article 5 du traité de Lisbonne

Traité sur l'Union européenne

Ancienne numérotation du traité sur l'Union européenne correspondant à l'article 47

(page TL/Annexe/fr 5) (JO C 306/2007, p. 206)

Au lieu de:

„article 47 (déplacé)“,

lire:

„article 47 (remplacé)“.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

a) *Ancienne numérotation du traité instituant la Communauté européenne, note de bas de page relative à l'article 63, points 1 et 2 et l'article 64, paragraphe 2*

(page TL/Annexe/fr 10) (JO C 306/2007, p. 228)

Au lieu de:

„L'article 63, points 1 et 2, du traité CE est remplacé par l'article 63, paragraphes 1 et 2, du TFUE et l'article 64, paragraphe 2, est remplacé par l'article 63, paragraphe 3, du TFUE.“,

lire:

„L'article 63, points 1 et 2, du traité CE est remplacé par l'article 63, paragraphes 1 et 2, du TFUE (renuméroté 78) et l'article 64, paragraphe 2, est remplacé par l'article 63, paragraphe 3, du TFUE (renuméroté 78).“.

- b) *Nouvelle numérotation du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne correspondant à l'article 113 (déplacé)*

(page TL/Annexe/fr 12) (JO C 306/2007, p. 214)

Au lieu de:

„Article 294“,

lire:

„Article 284“.

- c) *Ancienne numérotation du traité instituant la Communauté européenne, note de bas de page relative à l'article 178*

(page TL/Annexe/fr 16) (JO C 306/2007, p. 229)

Au lieu de:

„Remplacé, en substance, par l'article 188 D, paragraphe 1, second alinéa, seconde phrase, du TFUE.“,

lire:

„Remplacé, en substance, par l'article 188 D, paragraphe 1, second alinéa, seconde phrase, du TFUE (renuméroté 208).“.

